



GROUPE BOILLET IMMOBILIER CERGY-LE-HAUT

BAREME D'HONORAIRES DES TRANSACTIONS

Pour tous type de mandat :

Entre 0 € et 200 000 € du prix hors honoraires = 10000 € TTC maximum

A partir de 200 001 € du prix hors honoraires = jusqu'à 7% TTC maximum

Tarif applicable pour les mandats enregistré à partir du 06/01/2026

Honoraires à la charge du mandant (une note d'honoraires sera remise pour toute transaction)

Il est ici précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqué par la SAS Boillet Immobilier.

En application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommations par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires TTC Charges propriétaires : 7.5% du loyer annuel charges comprises.

Honoraires TTC Charges locataires : 7,5% du loyer annuel charges comprises

(Plafonné pour le locataire à : 10€/m² pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail à 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux)

BAREME D'HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Gestion hors assurance loyers impayés : 6,70% TTC du loyer mensuel charges comprises

Gestion avec assurance loyers impayés : 9.20% TTC du loyer mensuel charges comprises

Médiation de la consommation : Conformément à l'article L.616-1 du Code de la consommation, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Boillet Immobilier.

Coordonnées du médiateur : MCCA - 77 RUE DE LOURMEL 75015 PARIS - www.mcca-mediation.fr